

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15,

RUE ST-VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDIS ET VENDREDIS

CONDITIONS D'ABONNEMENTS (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul.	\$1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul.	\$1
Aux deux publications réunies.	\$1 1/2
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.	
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion.	25 c.
Dirigées et au-dessous, première insertion.	25 c.
Au-dessus par lignes.	30 c.
Toute insertion subséquente, le quart du prix.	
(A élargir les lettres.)	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

## WILHELMINE.

II. LE CHATEAU DE BRISBERG.

(Suite.)

Quoique Wilhelmine eût déjà quatorze ans quand elle avait quitté la capitale de l'Autriche à la demande de son aïeule, qui désirait qu'elle vint la soigner, et au grand regret de Charlotte, qui la considérait plutôt comme une amie que comme une suivante, la jeune Tyrolienne, dont la mémoire n'avait cependant pu garder nul souvenir de son pays, puisqu'elle venait à peine de naître lorsque sa mère était entrée au service de feu Mme de Klepfel, la jeune Tyrolienne, disons nous, avait pris tellement en goût le vallois des Roses, qu'après la mort de sa grand-mère, elle refusa constamment et fermement de retourner à Vienne. Pourtant elle était bien sincèrement attachée à Mlle de Klepfel. Mais son cousin Dieterich, le hardi chasseur de chamois, l'aimait si tendrement, ou pour mieux dire si follement, qu'il serait tombé malade d'ennui et de jalousie si Wilhelmine eût de nouveau quitté le Rosenthal.

Les deux jeunes gens, orphelins l'un et l'autre, ne devaient se marier que lorsque Dieterich aurait atteint sa vingt-deuxième année et Wilhelmine sa dix-neuvième. Ainsi l'avait décidé leur aïeule, et dans les pays où régnaient les mœurs patriarcales, les volontés des grands parents ont, même après la mort de ceux-ci, force de loi pour leurs enfants. Cependant l'époque fixée pour l'union du cousin et de la cousine approchait; le curé de la paroisse s'était procuré les dispenses nécessaires à leur mariage, et en attendant cet heureux jour, le chasseur Tyrolien, qui demeurerait à mi-côté d'une des montagnes boisées dont le Rosenthal était entouré, venait chaque matin passer quelques instans avec sa fiancée.

C'était pour ne point donner à Dieterich le chagrin de ne pas la trouver occupée à coudre des gants de peau da chamois devant sa porte, à l'heure accoutumée de leur entrevue quotidienne, que Wilhelmine n'avait pas accompagné sur le champ, au masoir, la servante montagnarde.

Maintenant, transportons nous de nouveau dans la chambre du baron, qui toujours assis dans son grand fauteuil, son pied malade appuyé sur un coussin, et une lettre ouverte à la main, adressait d'un ton d'intérêt et de bienveillance les paroles suivantes au comte Zaporini, dont les manières timides et le maintien respectueux plaisaient singulièrement à l'ex-chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse.

### III.—LE COMTE ZAPORINI.

—Ainsi, monsieur, vous êtes l'unique rejeton de cette illustre famille vénitienne que je croyais éteinte depuis la mort du comte Fabrizio Zaporini, votre grand oncle, à ce qu'il paraît. Vers la fin de sa vie, il s'était fixé dans son château de Kastanowitz, en Croatie, un pays bien autrement sauvage que le Tyrol, et où il m'a magnifiquement reçu, il y a vingt ans, lorsque je me rendais à Constantinople pour y joindre notre ambassadeur, dont j'étais le secrétaire. On m'avait dit que le comte Fabrizio n'avait pas laissé d'héritier de son nom, et que sa succession s'était éparpillée en divers legs faits par lui à des parens peu fortunés de la haute comtesse sa femme, à d'anciens serviteurs et à des magistrats. Aussi, étai-je loin de m'attendre à avoir l'honneur d'offrir à mon tour l'hospitalité à un Zaporini.

L'étranger avait écouté en silence cette allocution du baron, se bornant à s'incliner à chaque phrase flatteuse pour le nom qu'il portait.

À peine le comte avait-il été introduit en la présence de M. de Brisberg, qu'il s'était empressé de sortir d'un portefeuille en cuir de Russie ou de Roussi, comme on disait alors, une lettre ouverte à l'adresse du comte Fabrizio Zaporini, en son château de Kastanowitz.

—Vous reconnaissez l'écriture de cette suscription et aussi de cette signature? avait demandé le comte en remettant la lettre ouverte au baron. —Celui-ci avait relu avec complaisance la longue missive toute remplie d'expressions de gratitude et de dévouement qu'il se souvenait avoir adressée au noble Vénitien aussitôt après son arrivée à Constantinople, et qu'il regardait, à tort ou à raison, comme un modèle de style épistolaire.

—Si vous ne voulez pas vous asseoir, mon cher comte, reprit M. de Brisberg, vous me forcerez à me lever, malgré les douleurs aiguës que je ressens, et me tenir aussi debout.

Le jeune homme s'assit après avoir, soit machinalement, soit à dessein, réglé son fauteuil de façon à ne pas se trouver exactement sur la même ligne que le baron, dont il paraissait surveiller les mouvements de physionomie avec une attention scrupuleuse.

—Puis-je espérer, demanda le comte, après avoir répondu avec beaucoup de déférence aux questions que lui avait adressées son hôte, puis-je espérer, monsieur le baron, que vous voudrez bien, en considération de l'amitié qui vous

liait à mon grand-oncle, me donner quelques lettres de recommandation au moyen desquelles je puisse être admis sans difficultés dans la haute société de Vienne, très-chatoillieuse, assurément, sur le chapitre des quartiers de noblesse?

—Sous ce rapport, vous n'avez rien à appréhender, mon jeune ami, répondit M. de Brisberg. J'ai vu au château de Kastanowitz l'arbre généalogique de votre maison. Il m'a été montré par l'intendant de M. votre oncle, un nommé Ridler, je crois, qui avait un petit garçon de six ans, très-vif, très-malin. Avez-vous gardé ces gens-là à votre service? ajouta le baron en se tournant vers le jeune comte, dont le front s'empourpra subitement.

Ce fut d'une voix un peu faible qu'il répondit :

—M. Ridler est mort peu de mois avant son maître.

—Et le fils, qu'est-il devenu?

—Le fils! répéta l'étranger en portant la main à son front.

—Vous trouveriez-vous indisposé? s'écria le baron en agitant une sonnette d'argent qui se trouvait à sa portée sur la table.

—Ce n'est rien, monsieur le baron, j'ai eu un éblouissement. Je m'étais égaré dans vos montagnes, et le soleil auquel j'ai été exposé toute la matinée m'a donné un violent mal de tête. Maintenant, c'est passé.

—Maurice, apportez des rafraichissemens, et faites préparer un appartement pour M. le comte, ordonna M. de Brisberg au domestique accouru à l'appel de sa sonnette.

—Monsieur le baron, s'empressa de dire le jeune voyageur, je vous remercie infiniment; mais je compte me remettre en route tout à l'heure pour Innsbruck, où j'ai à toucher quelques fonds chez un banquier. De cette ville, je me rendrai ensuite à Vienne.

—Mon cher Zaporini, vous ne nous quitterez pas si vite. Je suis demeuré, moi, huit jours chez votre excellent oncle! D'ailleurs, il faut bien me laisser le temps d'écrire les lettres de recommandation que vous désirez, quoique assurément, avec un aussi grand nom, vous n'en avez nul besoin.

À ce moment, parut Charlotte, dont la toilette élégante et coquette s'harmoniait avec sa figure plus fine que régulière. L'impatience que lui avait causé le retard inusité de Wilhelmine, qui n'arrivait pas, et surtout la maladresse de ses femmes de chambres inexpérimentées, donnaient à ses yeux une expression plus animée, et à ses joues un coloris plus vif qu'ajoutaient encore à ses charmes. Elle fit au jeune étranger, que son oncle lui présentait, les honneurs de la collation qu'on venait de servir. Si le comte Zaporini fut enchanté de son accueil, elle de son côté, parut non moins satisfaite que ne l'avait été le baron de la timidité de ce jeune homme, que des esprits critiques auraient pu taxer de gaucherie. Mais l'embarras qu'il éprouvait visiblement en présence de M. de Brisberg et de Mlle de Klepfel fut attribué, par la nièce, à l'effet que produisait sa beauté sur le comte, et par l'oncle, à l'impression que causait sur ce seigneur, qui avait peut-être vécu jusqu'alors dans la retraite au fond de la Croatie, l'air tout ensemble imposant, affable et courtois, d'un homme dont l'existence entière s'est écoulée dans le grand monde.

### IV.—LE CHASSEUR TYROLIEN.

Contrairement à son attente, Wilhelmine, en arrivant à sa chaumière, n'y trouva pas Dieterich.

—Qu'est-ce que cela signifie? se demanda-t-elle avec inquiétude. Se serait-il blessé avec sa cognée en abattant quelques grès arbre pour aider un bûcheron de ses amis? Le pied lui aurait-il manqué en escaladant des pointes de roc pour saisir dans leur nid de jeunes faucons? Ou bien s'est-il aventuré à la poursuite d'un chamois jusque dans les déserts glacés de l'Oetzthal (1)?

Après avoir encore attendu son fiancé quelques instans, Wilhelmine sortit du vallois; et se dirigea d'abord vers la cabane qu'habitait le chasseur, sur le versant boisé d'une montagne voisine, et d'où elle pouvait ensuite gagner le plateau de Brisberg. La jeune Tyrolienne avait à peu près fait les trois quarts du chemin, lorsqu'en tournant un bouquet de vieux chênes, elle se trouva tout à coup vis-à-vis de son cousin.

—Tu me cherchais? s'écria Dieterich, dont le visage sérieux s'illumina d'un rayon de bonheur.

Il avait compris que c'était un sentiment d'anxieuse sollicitude pour lui qui amenait à sa rencontre Wilhelmine.

—Pourquoi, lui-dit celle-ci d'un ton de doux reproche, m'as-tu laissé l'attendre si longtemps?

—Je reviens de l'Oetzthal, répondit Dieterich.

—Tu m'avais pourtant promis de ne plus aller chasser dans ces plaines de glace!

—Aussi n'y ai-je pas chassé ce matin.

—En effet, tu n'as pas ton fusil? s'écria Wilhelmine du ton de l'étonnement.

C'est seulement dans des circonstances exceptionnelles où une arme pourrait être, sinon dangereuse, du moins gênante, que les montagnards du Tyrol abandonnent leur carabine, cette par-

tie intégrante de leur costume, et qu'ils portent toujours en bandoulière.

—Tu as donc servi de guide à un voyageur? continua la jeune fille.

—J'ai fait mieux que cela, j'ai aidé les braves habitans du Voralberg à arracher à une mort affreuse un bon prêtre, leur curé, qui était parti hier, dans l'après-midi, pour aller remplir les fonctions de son saint ministère dans un hameau situé très-haut dans la montagne. Ne l'ayant pas vu reparaitre ce matin au presbytère, on a craint qu'il ne se fût égaré et n'eût pénétré dans un champ de glace; comme pour ces sortes de recherches on n'est jamais trop de gens robustes et adroits, on est venu requérir mon assistance. Nous avons eu le bonheur de retirer le curé du Voralberg d'une profonde crevasse dans laquelle il était tombé, en passant ce matin sur la lisière de l'Oetzthal. Tu me pardonneras, n'est-ce pas, de l'avoir désobéi? ajouta le jeune Tyrolien, en regardant sa cousine avec tendresse.

Wilhelmine répondit à son fiancé en lui prenant les deux mains qu'elle serra affectueusement dans les siennes.

—Il faut que je te quitte, dit ensuite la jeune fille; Mlle de Klepfel m'attend depuis longtemps; elle m'a même écrit pour me presser d'aller la trouver.

—Que peut-elle avoir de si urgent à te communiquer?

—Elle veut m'entretenir au sujet d'un petit voyage qu'elle et M. le baron ont projeté de faire.

—Est-ce que, par hasard, elle se proposerait de t'emmener?

—Ce serait possible.

—Tu la refuseras, n'est-ce pas?

—Le pourrais-je?

—Et notre mariage?

—Nous l'ajournerions.

—Ah! par exemple, je n'y consentirai pas!

—Mon bon Dieterich, si tu prends déjà ce ton de maître, que feras-tu donc plus tard? dit en riant Wilhelmine.

—Quand tu seras ma femme je ne me montrerai plus farouche, ni mécontent, ni jaloux. Je serai si heureux!

—En attendant, tâche d'être raisonnable. Voyons, n'est-ce pas à l'amitié, aux bontés de Mlle Klepfel que je dois de savoir lire, écrire, compter?

—Et que m'importe, à moi? interrompit Dieterich.

—Mon Dieu, cousin, je ne te parle de cela que parce que toi-même tu as paru plus d'une fois heureux et fier de ce que ta cousine, ta femme future, était en état de lire et d'écrire des lettres, sans avoir recours, comme tous les paysans de nos montagnes, à M. le curé ou au maître d'école.

—C'est vrai! oui, j'étais fier et heureux de ta supériorité sur les autres et sur moi-même; mais en même temps, je te l'avoue, j'en étais et j'en suis encore inquiet; car tu es presque une demoiselle, Wilhelmine, et si quelque un de ces beaux messieurs qui de loin en loin viennent, on ne sait d'où, visiter nos plaines et parcourir nos vallons, s'avisait de te conter fleurette?..

—Penses-tu que je les écouterais, Dieterich?.. —Non pas si tu étais ma femme, car je te crois incapable de manquer à tes sermens.

—Eh bien! si je te jure à présent que je n'ai jamais aimé, que je n'aimerai jamais que toi!.. —Je me ferai à ta parole.

MME CAMILLE LEBRUN.  
(La suite prochainement.)

Article lu devant la Société des Amis, 1oct 1847.

ESSAI SUR DES MOYENS D'INSTRUCTION

PUBLIQUE DANS LE BAS-CANADA.

(Suite et fin.)

Il est tant de moyens d'exciter chez nous, l'émulation pour l'instruction, comme dans la dispensation des titres, des places honorifiques, par exemple, amorce si puissante pour nous et dont il faut d'ailleurs, que nous nous contentions puisque les lucratives et les sinécures sont pour d'autres, que je pourrais me dispenser d'en démontrer aucun autre. Néanmoins, je dois dire un mot de celui de la facilité des rapports et des relations entre nos cultivateurs et les personnes instruites. Le meilleur livre pour les demis-sayans, je devrais peut-être dire, pour tous, sont les choses et les hommes. Confiné dans sa maison, ou sa terre, une grande partie de l'année; entouré de voisins aussi dénués d'instruction qu'il l'est, notre cultivateur ne laisse sa ferme que pour le marché du village voisin où ses conversations, ses affaires n'ont lieu qu'avec des personnes généralement aussi peu instruites que lui ou qui n'ont de l'éducation que le Vénis que la société lui donne; on lui parle beaucoup, et bien, je le veux d'intérêts privés (chose qu'il entend déjà très bien) mais lui parle-t-on, par exemple, d'affaires publiques, ou des choses qui lui fassent comprendre que le monde n'est pas seulement une machine, de choses qui l'instruisent enfin, non; ces intérêts publics, qu'il peut et qu'il doit comprendre, comme il est appelé à les négocier, en discute-t-on devant lui l'économie, les

progrès et surtout la fin. Non encore. Le marchand lui parlera de la cherté des marchandises à la ville, pour enchérir sur le prix des sennes; le cultivateur en fera autant de ses denrées, vouta toute sa société, vouta toute sa science. Il se croit par l'exemple qu'il a sous les yeux, et qui quelquefois n'est rien moins qu'un marchand Commissaire, qu'un Juge de Paix marchand, assez instruit pour faire ce qu'il fait, dire ce qu'ils disent et comme son ambition ne va, que très rarement plus loin que sa vanité, il en reste là. Cet état de nonbalance, d'apathie factice, suffisent pour éteindre chez lui, le désir d'atteindre plus haut et il retourne chez lui, toujours tel qu'il était, tel que la loi ne veut plus, pourtant qu'il soit ignorant. Je voudrais que la loi forçât le peuple, non seulement à connaître la lecture, l'écriture, les principes de l'arithmétique, je veux qu'il sache tout cela déjà, mais qu'on le mit dans une position telle, qu'il comprit de lui-même la nécessité de faire fructifier ces élémens d'instruction; qu'on le contraignit pour ainsi dire, et indirectement à les faire fructifier, tout en lui laissant comme de droit le choix des arts métiers ou genre d'industrie quelconque, auxquelles il porterait ses inclinations, ses talens.

Je puis, peut-être, paraître à quelqu'un, vouloir dépouiller le peuple, de son plus précieux attribut, l'inviolabilité de sa liberté, en prescrivant un moyen de la restreindre, même indirectement même pour son propre avantage. Si la liberté consiste à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, comme le dit Montesquieu, ma prétention n'a rien qui la restreigne; puisque l'on doit vouloir ce qui dans l'état social et le Siècle où nous sommes, est devenu une nécessité première; or chez nous, canadiens, l'instruction est une question de vie ou de mort. On nous dispute déjà aujourd'hui, que nous avons la supériorité en nombre et presque l'égalité en instruction, avec les nations qui habitent notre sol, le droit de nationalité à part; que sera-ce donc, quand nous n'aurons plus, (ce qui ne peut tarder) cette supériorité numérique, et que nous n'aurons plus pour soutenir nos droits contre ces hordes que l'Empire Britannique rejette tous les ans de son sein chez nous, que les connaissances et l'industrie, fruits que nous aurons recueillis tels quels, de l'instruction qu'on nous jette, sans plus de soins, qu'un morceau de pain à un mendiant.

Un moyen de faciliter les relations des habitans de la campagne, avec les personnes instruites et éclairées, d'établir entr'eux des rapports plus fréquents et directs, et enfin des correspondances plus intimes, dont les conséquences auraient toutes été, je pense, en faveur de l'instruction publique, eut été de faire agir comme de concert, le système actuel d'éducation, avec celui de judicature. L'une et l'autre de ces deux lois m'offrent des vices trop grands à corriger, dans leur fonctionnement, pour que je ne fasse pas quelques remarques qui y fassent penser. Considérées sous un aspect général, nos lois telles qu'elles sont aujourd'hui, sont comme autant de dispositions émanées non d'un corps législatif unique, mais d'autant de têtes que de mandataires qui composent ce corps. Elles offrent par le fonctionnement à part de chacune l'image d'une machine dont le rouage ne marcherait qu'à l'aide d'autant de forces motrices, qu'il y aurait de pièces qui la composerait, péché en mécanique, et c'est presque un crime en législation. Si on avait su les co-ordonner ensemble, de manière que le concours de l'une pût aider à l'exécution des dispositions analogues d'une autre loi, si on avait quand le cas était possible, su les étayer pour ainsi dire l'une par l'autre, il n'est pas douteux que cet enchaînement eût dû les faire progresser toutes; il n'est pas douteux, par exemple, que le bill des écoles et celui de judicature, entr'autres, une fois réunis, pour leur exécution, ou autant que leur compatibilité l'eût pu permettre, que cette union dis-je, n'eût divisé ce monopole injuste, criement injuste, parce qu'il est exorbitant, de science, de connaissances et de moyens d'acquérir l'instruction, que possèdent les villes au détriment des campagnes; qu'on eût par là donné à ces dernières, le moyen sinon de lutter avec elles, du moins de s'instruire comme elles. Ce n'est pas une faveur qu'elles demandent, c'est une justice qu'on leur doit. N'est-il pas temps, d'ailleurs, de cesser d'exiger que nos cultivateurs quittent des travaux précieux, pour aller à quinze et vingt lieues de chez eux, implorer une justice qui devient pour eux une injustice, par rapport aux prix qu'ils achètent.

Si au lieu de ce risible colportage de la justice par les campagnes, que prescrit le dernier bill de judicature, si l'on avait divisé l'immense territoire du District de Montréal, par exemple, en juridictions distinctes et indéfinies, avec une juge résident qui n'eût été astreint aux fonctions de sa charge que dans son district, outre qu'on aurait fait disparaître le ridicule aspect d'une justice hâtive et comme à la vapeur que l'on nous donne, au moins dans certains circuits, et dont on rencontre les ministres par les chemins, comme la justice des poètes quand elle n'avait plus que ce refuge, les intérêts des parties éloignées; et cet immense district, auraient été ménagés et sans plus de frais pour le gouvernement, on aurait eu une justice peut-être moins prompte, mais plus équitable par cela même, et assurément moins coûteuse pour les individus.

On aurait, en jetant les fondemens d'une justice sérieuse, permanente et plus près, dans les chefs-lieux de ces juridictions, jeté, en même temps, ceux d'une nouvelle ère de progrès, et de moyens d'instruction faciles pour tous. En Canada, et je pourrais dire partout, l'église, la maison d'école et le palais de justice, devaient toujours être les principaux points, autour desquels iront se grouper l'industrie et l'esprit de sociabilité qui la font naître.

Cette esquisse une fois mise à exécution, que de jeunes hommes instruits et de talens, mais sans fortune, qui végètent dans les villes, en attendant une clientèle, dont ils ont le plus souvent la dernière chance, par la concurrence où ils sont avec de plus anciens qu'eux, trouveraient en se disséminant dans les chefs-lieux de ces juridictions, une vie aisée, honnête et surtout laborieuse; je dis laborieuse, parce que dans les villes, même en ne s'occupant pas agréablement ou utilement, l'on peut toujours passer le temps que le défaut de clients laisse, au lieu qu'à la campagne, il n'existe pas de moyens, que je sache, de faire des riens, il faut ou travailler ou ne rien faire du tout, or je tiens ce dernier état pour impossible.

D'ailleurs les talens percent partout et toujours, on reconnaît ceux du village comme ceux de la capitale, et si l'ambition réplique à ce changement quelle entrevoyait comme obscur, elle s'en consolera peut-être en pensant qu'il vaudrait mieux, comme le disait César, être le premier dans un hameau, que le second à Rome.

Puis là, fatigué de travaux purement intellectuels, souvent de ces jeunes hommes s'amuseront peut-être, par délassement, à cultiver le champ ou le jardin qui avoisine leur maison, et comme on voit un fils dans l'arbre que l'on plante dans la graine que l'on sème, il en prendra peut-être un soin particulier, le goût si naturel à tous de l'horticulture, de l'agriculture, ou si l'on veut, le seul désir de voir grandir, profiter ses arbres et ses plantes, s'éveillera en lui, il passera par exemple une heure au lieu de 10 minutes qu'il mettait à les visiter, à les émonder, puis il cherchera, il étudiera peut-être un livre qui traite du soin des grains, des plantes, des arbres, contre une maladie dont les siens sont atteints; il réussira sans doute; un travail judicieux et éclairé manque rarement sur ce point; on lui demandera le remède, on se le communiquera et il voilà tantôt l'oracle d'un canton, on le consultera, il se piquera de ne pas laisser mentir la réputation qu'on lui fait, et voici déjà grâce à ses recherches, un nouveau et meilleur mode de culture pour tel ou tel grain, répandu, mis en pratique. Voilà encore de l'instruction comme le peuple en a besoin. Et pourquoi, puisque le hasard à peu près seul, aura d'abord fait de ce jeune homme un citoyen utile à tous sous le rapport de l'agriculture, son inclination particulière n'en ferait-elle pas autant, on doit présumer qu'elle en ferait bien davantage. Notre agriculture qui est encore chez nous, ce qu'elle était il y a trois cents ans, ferait dès lors et par degré, place à un système nouveau, raisonné, plus judicieux, au lieu de ce mode machinal et routinier qui nous laisse si en arrière des autres nations.

Je puis paraître faire une hypothèse bien gratuite, quand je parle de cet avocat, par exemple qui nouvel apollon descendu des cieux, renouvelle, comme lui, la face de la campagne. J'ai à l'appui de mon assertion, l'exemple d'une partie de la paroisse de L'Assomption, où un seul homme a réussi à changer chez au moins une dizaine de ses voisins, la vieille pratique, et la fait remplacer par une nouvelle mieux appropriée et plus profitable.

Quant à l'invisibilité que l'on peut alléguer qu'un jeune homme instruit, membre d'une profession libérale veuille jamais s'adonner à l'agriculture, je réponds qu'on lui donne seulement l'espérance qu'en allant se fixer à la campagne il pourra y gagner une honnête subsistance par l'exercice de sa profession et je répondrai que des jeunes gens ainsi sortis des villes, le quart se fera agriculteurs, et cela sans qu'il soit besoin de moyens persuasifs autres que son intérêt propre, sa résidence à la campagne, et le goût de l'agriculture naturel à la plupart des hommes. D'ailleurs la plus grande partie des jeunes membres des différentes professions libérales, aux villes, sont fils de cultivateurs, et on aime toujours trop (sans que je me le puisse expliquer) la profession qu'avait son père, pour que ces trois raisons ensemble, ne l'incitent pas à exercer ou au moins à étudier l'agriculture. On a dit qu'une révolution, les circonstances faisaient souvent (et ne l'a-t-on pas vu en France, par exemple) d'obscurs conscrits des héros guerriers; à la campagne elles feront bien d'un Cicéron un Cincinnatus, et dût le Canada perdre trois illustrations du Barreau, pour n'avoir au troc qu'un excellent agriculteur, il y gagnerait encore; "Or, c'est la campagne qui fait le pays et le peuple de la campagne qui fait la nation."

Un dernier mot sur les suites de l'établissement des cours dont je viens de parler, et je termine.

Quand on ne devrait pas espérer que des membres de professions libérales, en allant se fixer à la campagne, voudraient jamais s'adonner à l'étude particulière ou à la pratique de l'agriculture; je n'en crois pas moins que ces



EDITIONS CANADIENNES

LIVRES D'ECOLES NATIONALES.

LES Soussignés en publiant les cinquièmes éditions des Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements pour le patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

- The First Book of Lessons. 2s.
The Second Book of Lessons. 2s.
The Third Book of Lessons. 1s. 6d.
The Fourth Book of Lessons. 1s. 6d.

La série canadienne dans les ouvrages suivants, qui sont tous imprimés sur bon papier fort, avec de beaux caractères et les lettres fortement en relief.

- The Canadian Primer.
Mason's Primer.
First and Second Reading Books.
Mason's Spelling Book.

The high price at which former editions were sold, also prevented this standard English School Book from coming into general use.

- Webster's System of Arithmetic, new edition, 1s. 6d.
The best test of the popularity of this School Book is to be found in the extensive sale which it has met with for many years past.

ARMOUR AND RAMSAY'S CANADIAN SCHOOL ATLAS containing the following Maps, finely coloured; The Western Hemisphere; North America; South America; Europe; Asia; Africa; British Possessions in the United States; American.

HOTEL DONEGANA.

M. J. M. DONEGANA en offrant ses meilleurs remerciements pour le patronage libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, a l'honneur d'informer le public, qu'ayant complété les arrangements les plus favorables aux intérêts créanciers, il peut maintenant continuer son splendide ÉTABLISSEMENT, sur le même pied ou plutôt sur un pied plus considérable et meilleur qu'apparaît.

BANQUE D'ÉPARGNE.

De la Cité et du District de Montréal. SAMEDI prochain, le 1er Janvier, étant Fête d'Obédience, (Craconistos) il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR

ORFÈVRES, MONTRES, FLEURS, ET OBJETS DE FANTAISIE. INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLÉE ANNUELLE des ACTIONNAIRES au FOND CAPITAL de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette Cité, MERCREDI, le 19me jour de JANVIER 1845, à UNE heure précise P. M., afin de choisir trois directeurs à la place de l'hon. Peter McGill, Samuel Brooks et Alexander T. Gall, échevres, qui cesseront alors d'être en office par rotation, et pour transiger toute affaire qui peut avoir rapport à la dite Compagnie.

ANNUAIRES, ALBUMS, SOUVENIRS, DIARIES ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le soussigné vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ANNUAIRES, ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Blessington, with beautifully finished Engravings. Book of Beauty; or Royal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the first artists—Edited by the Countess of Blessington. Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton. Golden Annual for 1848. Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848. Wreath, or Ladies Complete Pocket Book, for 1848. People's Gentleman's Pocket Book. Gentlemen's Pocket Diary. La Belle Assemblée, or Ladies' Diary Illuminated Pocket Book. Pictorial Pocket Book for 1848. Fulscher's Ladies Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848. Peacock's Historical Almanack, for 1848.

ALMANAC NAUTIQUE POUR 1848 ET 1849.

Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soussigné. JOHN MCCOY. 24 déc.

GATEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Le soussigné en offrant ses remerciements sincères à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il a en main un assortiment considérable et varié de CORNETS ET BOÛTES DE DRAGÉES de toutes espèces pour les cadeaux de la saison, aussi des GATEAUX de toutes sortes.

POLITESSE DU JOUR DE L'AN. LIQUEURS FRANÇAISES ET SUPERFINES.

A vendre à la Pharmacie Rue St. Paul No. 69. PRÈS DU MARCHÉ BONSECOURS. Prix 2s. 6d. la bouteille, six pour 12s. 6d. 24 déc.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BERTHIER.

Messieurs, EN venant aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens influents de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, faisait battre mon cœur; mais mon âge peu avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution.

AUX ÉLECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Messieurs, A QUI nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes adversaires; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entre eux.

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici. Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vues. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vues à cet égard, c'est de vous dire que je concours dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec: "La mise en pratique du libre échange avec les pays étrangers, et de la libre navigation du St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier."

Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme qui désire avant tout la prospérité de son pays; il doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adopter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la confection du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland.

Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négiger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices que le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans l'Haut Canada le siège du gouvernement.

Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vues vous étant bien connues, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ÉLECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Messieurs, LA réquisition d'une partie importante de mes Concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord. Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances. Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vues.

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Ils demandent de plus de notre part un appel éloquent et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St. Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrions les obtenir à meilleur marché.

Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les États-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique.

Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrons aucunes mesures d'une nature Protectrice en faveur des manufactures anglaises, l'employai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigeraient les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives.

Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation.

Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'aveu implissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ÉLECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY.

Messieurs, L'invitation d'un grand nombre d'entre vous, j'ai l'honneur de demander vos suffrages pour vous représenter dans le prochain parlement. Mes principes politiques vous sont connus; il m'est, par conséquent, inutile de vous en faire une longue exposition. Je demande avec vous, messieurs, le gouvernement responsable, mis immédiatement en pratique, composé d'hommes qui, possédant la confiance du peuple, sont seuls propres à conduire les affaires publiques suivant ses volontés, ses besoins et ses intérêts. Il sera pour moi, messieurs, d'un devoir impérieux, de concourir dans les mesures qui tendront à favoriser les améliorations qui ont été retardées ou complètement négligées dans le Bas-Canada, depuis l'existence de l'administration actuelle.

Les projets tendant à répandre l'éducation, à développer les ressources du pays, à perfectionner son agriculture, à étendre son commerce, à encourager les manufactures qui existent, ou à en faire naître de nouvelles, rencontreront mon appui bien sincère. J'aurai mes faibles efforts à ceux des membres de la représentation qui demanderont la liberté du commerce, et l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux nations étrangères.

La prospérité du pays, messieurs, dépend essentiellement de la facilité des communications intérieures, je croirai donc de mon devoir de donner mon support aux mesures qui tendront à les augmenter, par la formation de routes nouvelles, par l'amélioration de celles qui existent, par l'établissement de chemins de fer, par l'ouverture de nouveaux canaux et par l'achèvement de ceux qui sont en voie de construction.

Je ferai, messieurs, tout ce qui dépendra de moi pour veiller aux intérêts particuliers de votre Comté; ainsi, je ferai tous mes efforts pour faire ouvrir le canal projeté, qui doit établir une communication entre le Richelieu et le St. Laurent. Mais dans l'adoption de ce projet, je tâcherai de faire respecter les droits des propriétaires qui pourraient être lésés par le passage de ce canal; je maintiendrai aussi les droits de ceux qui ont éprouvé des dommages par l'établissement du canal de Chamblay, et dont nombre d'indemnités ne sont pas encore liquidées.

Enfin, messieurs, je donnerai une attention bien spéciale à vos réclamations pour les pertes que vous avez souffertes pendant nos malheurs; et je m'estimerai très heureux, si par mes efforts persévérants, je puis contribuer à les faire établir à votre satisfaction.

C'est avec ces sentiments que J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, PIERRE BEAUBIEN. Montréal, 23 déc. 1847.

THEOPHILE HAMEL, PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, rue Notre-Dame. Ses études de peinture seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. 17 déc.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ÉLECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY.

Messieurs, L'INVITATION d'un grand nombre des principaux Électeurs du Comté, j'ai consenti à me porter candidat pour représenter vos intérêts dans le prochain parlement.

Ma longue résidence dans le comté me fournit le moyen de connaître les vœux et les besoins de chaque localité et du comté en général; Si vous m'honorez de votre mandat, je veillerai fidèlement à vos intérêts et je ne négligerai rien pour obtenir les améliorations dont nous avons tant besoin. Quant à mes principes politiques, vous les connaissez déjà assez sans qu'il soit nécessaire de les énoncer ici.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, P. P. DEMARAY. St. Jean, 21 déc. 1847.

AUX ÉLECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS.

Messieurs, AYANT été invité par un grand nombre des Électeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus expressif d'adopter un système d'Émigration, qui assurera l'arrivée des Émigrés dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et prévendra par là même l'introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnaient.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ÉLECTEURS DU COMTE DE VERCHERES.

Messieurs, LE Gouverneur Général ayant jugé convenable d'écarter la prorogation d'usage et de dissoudre le Parlement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre élu devant le Représentant. Si cette conduite a été telle qu'elle rencontre votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le prochain Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE. Cottage Ste. Marie, } Montréal, 9 déc. 1847. }

AUX ÉLECTEURS DU COMTE DE LEINSTER.

UNE Election générale approche, et vous serez bientôt appelés à faire choix d'un représentant.

Sur l'invitation de personnes influentes de votre comté, je vous offre mes services en parlement. J'en brigue pour la première fois les honneurs, et ne puis vous offrir mon passé pour gage de ma conduite à venir. Je vous dois donc une profession de foi politique. La voici telle que peut le permettre le cadre étroit d'une adresse.

Je professe une politique libérale, celle de la réforme et du progrès, celle qui doit triompher par tout le pays; si vous l'appuyez de vos suffrages aux polls. Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès.

Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous. Rappeler énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des retrais d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

Exposer vos titres à l'encouragement par le pays, des nombreux établissements d'éducation que vous avez, dans des temps difficiles, érigés dans un bon nombre de vos paroisses, à la honte de ces comtés où les écoliers ont pu réunir assez de partisans pour mettre en danger l'élection de candidats amis de l'éducation. Résister aux projets formés dans quelques parties de la province pour changer dans des vues politiques le siège du gouvernement. Plaider la cause de la liberté du commerce et de la navigation du St. Laurent sans laquelle le pays ne peut aller qu'en retrogradant.

Favoriser les grands projets de communication en partie déjà exécutés. En un mot veiller attentivement à vos intérêts de localité, tel sera le but où tendront mes efforts et mon rôle en parlement, si vos suffrages m'y appellent. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, NORBERT DUMAS. Montréal, 21 déc. 1847.

1848

ADRESSE

AUX ABONNÉS DE LA

REVUE CANADIENNE.

ENCORE une année écoulée, amis lecteurs ! Encore une, disparue sans retour avec ses misères et ses peines, ses joies et ses plaisirs. Le temps dans son vol rapide a emporté chaque jour comme une fleur fanée, sans nous en laisser rien que des souvenirs éphémères, qui eux mêmes iront bientôt s'engloutir dans le gouffre de l'oubli. C'est la loi de notre nature. Dieu a voulu qu'elle ne fut pas trop dure à porter, puisque dans sa bonté infinie, à côté de chaque heure de peine et de regret, il a placé le rayon qui réjouit et l'espérance qui console.

Pauvre année 1847, à peine si nous pouvons effeuiller quelques fleurs sur ta tombe ! jeter un regard en arrière, sourire de loin ainsi qu'à des amies, aux heures d'amour et de bonheur, aux peines enfuies qui ne reviendront plus ; car en entendant sonner hier l'heure dernière de l'année mourante, nous avons entendu sonner la pré-hure du nouvel an !

Que de plaisirs, que de bonheur que de joies, que d'espérances, le premier jour de l'an fait naître en nos cœurs ! Parqué comme un jalon sur la route de la vie, il nous arrête un instant dans la course et nous fait pour ainsi dire nous reposer des fatigues du voyage. De bons vieux usages, d'antiques traditions consacrent cette heureuse époque aux plaisirs et à la gaieté. Chacun s'arrache au tourbillon des affaires, jette là peines et soucis, pour rappeler les plus doux souvenirs de sa vie et retremper ses forces dans les joies pures et ineffables du foyer domestique.

Comment ne pas aimer le jour de l'an ? N'est-ce pas lui qui nous fait oublier les mauvais jours passés en nous apportant l'espérance au cœur, le sourire aux lèvres ? N'est-ce pas lui qui resserre les liens unissant les familles ? qui rassemble les enfants sous le toit paternel autour de leurs parents, pour faire descendre sur eux tous les bénédictions du ciel ? N'est-ce pas le jour de l'an qu'on se pardonne des torts mutuels, qu'on renoue les liens de l'amitié et qu'on retrouve les amours perdus ?

Vive le jour de l'an ! c'est la saison des fêtes et des réjouissances ; les grands jours du culte de la famille, le temps de tous les amours, des folles joies, des étrennes, des bonbons et des dragées ! Combien de cœurs ont battu ce matin dans l'attente du jour tant désiré ? Combien de doux baisers, de tendres caresses, d'yeux rayonnans, de charmants sourires en ont salué l'aurore ?

Nous nous associons de tout cœur aux sentimens, qui animent aujourd'hui notre population et nous croirions manquer de reconnaissance envers nos compatriotes si nous n'exprimons, en cette occasion, combien nous sommes sensibles à toutes les faveurs dont on nous a comblés, depuis notre entrée dans la carrière du journalisme. Aussi

faisons nous des vœux ardents et sincères pour la prospérité de la patrie, pour celle de tous en général et de chacun en particulier. Pour les grands et les petits, les vieux et les jeunes, les riches et les pauvres, une bonne et heureuse année !

Pour nos familles Canadiennes, que pouvons-nous souhaiter de mieux que l'union et l'harmonie entre leurs membres et la conservation de toutes les vertus qui les ont toujours distinguées.

A ceux qui arrivent au soir de la vie, nous souhaitons une vieillesse calme et heureuse, entourée du respect et de l'affection des enfants.

A ceux qui entrent sur la scène du monde, nous souhaitons des succès, le travail assurant le présent et dorant l'avenir.

Et à vous, aimables et gentilles lectrices, qui fûtes de tout temps l'objet de nos plus respectueux hommages et de notre tendre sollicitude, que pouvons-nous vous souhaiter de plus agréable ? Tous les biens sans les maux ? ce serait fade et d'ailleurs c'est impossible. Mais ce qui est très possible, c'est un intérieur doux et heureux, un mari bon, sage, complaisant, plein d'attentions et de soins, qui s'occupe du bonheur de sa femme, etc., etc., enfin un de ces maris comme on en rencontre rarement. Ce qui n'empêche pas qu'il peut s'en trouver encore pour celles de nos jeunes amies, qui ne sont pas pourvues. A celles là nous pouvons souhaiter un petit mari à Pâques ou à la Trinité, de l'espèce de ceux dont nous venons de parler.

Il est une classe de la société que nous ne saurions oublier dans nos souhaits et pour laquelle on nous permettra bien de témoigner quelque sympathie ; c'est celle des journalistes, à qui nous souhaitons de nombreux abonnés qui veulent bien payer et paient leur abonnement (sic.)

Et les pauvres, les déshérités de la fortune, ceux qui ont soif, ceux qui ont faim, ceux qui ont froid, n'aurons-nous rien à leur souhaiter en ce jour ! Non ! Mon Dieu ! Ne sont-ce pas ceux-là que vous aimez ? Nous ne les oublions pas.

Si vous voulez, amis lecteurs, que Dieu réalise nos plus chers souhaits pour vous et vos familles, pendant que vous vous livrez au bonheur, à la joie, à la gaieté de la saison, n'oubliez pas les pauvres vous-mêmes. Qu'ils n'aillent pas en vain transis de froid et affamés, frapper à la porte de vos riches et confortables demeures. Donnez, donnez largement. Dieu rend au centuple. Que les pauvres partagent un peu votre bonheur, participent à nos plaisirs du jour de l'an.

Enfin à tous nos abonnés le porteur du journal présente les compliments de la saison, en les priant bien de ne pas oublier le chapitre des Etrennes.

1er. janvier 1848-